# CAP

Interventions en Maintenance Technique des Bâtiments (IMTB)





# Perspectives & avenir

#### Vous souhaitez devenir

Le titulaire du CAP IMTB intervient dans le cadre du patrimoine immobilier des collectivités, comme les écoles, les hôpitaux, les complexes touristiques,...

L'agent de maintenance des bâtiments de collectivité est capable d'intervenir dans les travaux d'entretien des bâtiments sur :

- · Les structures fixes
- · Les structures mobiles
- Les réseaux et appareillages concernant la plomberie, le chauffage et l'électricité

#### Les domaines de travail

- Électricité / Menuiserie
- Plomberie / Métallerie
- Domotique / Serrurerie

#### Poursuite d'étude

- CAP de spécialisation
- Bac Pro (métallerie, menuiserie, élèctricité,...) en 3 ans

# Vos qualités

Vous aimez le travail manuel et technique et vous appréciez les nouvelles technologies. Vous avez le sens du contact et du travail en équipe.



## Contenu et accès

### Architecture de la formation

#### Enseignement général

Mathématiques Sciences Physiques Français Histoire / Géographie / EMC Anglais Éducation Physique et Sportive Arts-Appliqués

#### **Enseignement professionnel**

Enseignement technologique et professionnel en atelier (15h) Dessin industriel PSE (Prévention Santé Environnement)

#### Période de formation en milieu professionnel

12 à 14 semaines sur les deux ans

## Compétences acquises

- Contrôle d'appareillage ou de réseaux d'un bâtiment
- Recensement et évaluation du degré de gravité d'un dysfonctionnement
- Exécution d'opérations d'entretien et de réparation

# Modalité d'obtention du diplôme

Notre formation s'inscrit dans le cadre de la «formation initiale». Les modalités de certification se déroulent en CCF (Contrôle en Cours de Formation).

### Conditions d'accès

- en deux ans après la classe de troisième générale ou la troisième prépamétiers
- en un an après un premier CAP
- en un an après une seconde professionnelle



**ISETA-ECA Chavanod** 93 route du Crêt d'Esty 74650 Chavanod

04 50 23 31 66

iseta-eca.fr

